

Définitions

Sources et méthode

Bassin de vie : Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants, classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports. Les bassins de vie ne respectent pas les limites administratives. Ainsi, un bassin de vie centré sur une commune d'un département peut déborder sur un département limitrophe.

Bois énergie : nom donné à toutes les applications combustibles. Il se présente sous quatre formes essentielles : les productions connexes de scierie (sciures, copeaux, écorces...), les granulés de bois, les plaquettes forestières et le bois bûche.

Bois d'industrie : bois destiné à être déchiqueté ou dissous pour la fabrication de pâte à papier ou de panneaux de particules ou de fibres.

Bois d'œuvre : Le bois d'œuvre est constitué de grumes destinées au sciage, déroulage, tranchage et autres usages "nobles" de la filière bois. Après transformation, ces bois servent en menuiserie, charpente, caisserie, ameublement. Le bois d'œuvre est tiré du fût des arbres, c'est-à-dire de la partie la plus grosse et la mieux conformée.

Bois rond : comprend tout bois abattu et façonné, avant la première transformation industrielle : grume (tronc coupé, ébranché et revêtu de son écorce), bille, rondin ou bûche.

Bois sous rails : bois utilisé pour la fixation des rails de chemin de fer. Il est également commercialisé sur le marché porteur des traverses « paysagères ».

Bois de trituration : bois destiné à être déchiqueté ou dissous pour la fabrication de pâte à papier ou de panneaux de particules ou de fibres.

Cogénération (ou co-génération) : principe de production simultanée de deux énergies différentes dans le même processus. Le cas le plus fréquent est la production d'électricité et de chaleur, la chaleur étant issue de la production électrique ou l'inverse.

Forêt domaniale : forêt faisant partie du domaine privé de l'État. Sa gestion est assurée par l'Office national des forêts (ONF) en application du Code forestier.

Forêt communale : forêt publique faisant partir du domaine privé d'une commune.

La forêt communale, comme toute forêt publique, doit relever du régime forestier. La gestion en est alors assurée par l'Office national des forêts, à la demande de la commune.

Grume : Tronc d'arbre abattu, ébranché, encore recouvert de son écorce, propre à fournir du bois d'œuvre.

Merrain : un merrain est une planche de chêne qui sert à la fabrication des tonneaux.

Mètre cube de bois rond : volume du produit de l'exploitation forestière avant toute transformation. Il correspond à un volume plein, par opposition au stère, unité de volume apparent.

Office National des Forêts (ONF) : Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'Office national des forêts assure la gestion durable des forêts publiques françaises.

Produits connexes de scierie : comprennent les plaquettes, les chutes brutes, les écorces, les sciures et les autres débris. Ces produits sont destinés à la trituration ou utilisés pour produire de l'énergie.

La richesse dégagée par les établissements est estimée en répartissant la valeur ajoutée des entreprises dont ils dépendent au prorata des rémunérations brutes. Cela permet d'approcher le poids économique des établissements sur un territoire.

Stratégie Europe 2020 : programme de l'Union européenne en faveur de la croissance et de l'emploi, adopté le 17 juin 2010. Elle vise à stimuler une croissance intelligente, durable et inclusive. Il s'agit notamment de favoriser le passage vers une économie à faible émission de carbone, d'accroître l'utilisation des sources d'énergies renouvelables et de promouvoir l'efficacité énergétique.

Sylviculture : Ensemble des techniques visant à créer, renouveler, améliorer un peuplement forestier en anticipant, accompagnant ou orientant la croissance naturelle des arbres vers une production de biens (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois de chauffage) ou de services (qualité paysagère, protection des sols, stockage du carbone, activités d'accueil et de loisirs...).

Zone d'emploi : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Définitions des segments

« Sylviculture – exploitation forestière »

Sylviculture : Ensemble des techniques visant à créer, renouveler, améliorer un peuplement forestier en anticipant, accompagnant ou orientant la croissance naturelle des arbres vers une production de biens (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois de chauffage) ou de services (qualité paysagère, protection des sols, stockage du carbone, activités d'accueil et de loisirs...).

« Sciage et travail du bois »

Travail du bois : Il s'agit de la fabrication de placages, panneaux de bois, charpentes et d'autres menuiseries, des emballages en bois, et la fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie.

« Fabrication de meubles »

Le segment de la fabrication de meubles regroupe la production de meubles de bureau et de magasin, de meubles de cuisine et des autres meubles ainsi que les industries connexes de l'ameublement.

« Industrie du papier et du carton »

L'industrie du papier et du carton comprend la fabrication de la pâte à papier, la fabrication du papier et du carton, la fabrication du carton ondulé, des cartonnages et d'autres articles en papier ou en carton telles les enveloppes, les étiquettes...

« Construction bois »

Le segment de la construction bois regroupe les travaux de charpente, les travaux de menuiserie bois et PVC, la fabrication de charpente et autres menuiseries ainsi que la construction de maisons individuelles en bois.

« Objets divers en bois »

Le segment des objets divers en bois rassemble des activités très diverses : les tourneries sur bois, les fabricants d'encadrements, la facture d'instruments de musique, la production de jeux et jouets en bois, de pipes, de cercueils...

Sources et méthode

Le **périmètre de la filière forêt-bois** est issu d'une sélection d'établissements à partir du code APE (activité principale exercée) des établissements renseigné dans le répertoire Sirène, l'enquête annuelle de production de l'Insee et les enquêtes de branche du ministère de l'agriculture.

Cette sélection a été ensuite expertisée par l'interprofession de la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté (Fibois) et la Draaf, pour ne retenir que les établissements implantés dans la région et dont l'activité est majoritairement liée au bois.

L'étude mobilise principalement le fichier **Clap** (Connaissance locale de l'appareil productif) et le fichier **DADS** (Déclaration annuelle de données sociales) fournissant des informations sur les

effectifs et les caractéristiques des salariés. Elle s'appuie également sur des données relatives aux groupes d'entreprises à partir de l'enquête **Lifi** (Liaisons financières entre sociétés) ainsi que sur des données comptables sur les entreprises issues du fichier **Esane** (Élaboration des statistiques d'entreprises).

Les évolutions de l'emploi sont calculées sur le champ des établissements pérennes, c'est-à-dire des établissements actifs n'ayant pas cessé leur activité entre 2011 et 2015. Ceux-ci regroupent 91 % de l'emploi salarié de la filière.

Les caractéristiques des salariés de la filière sont rapprochées de celles des salariés des activités économiques non tertiaires. Celles-ci, définies à partir de la Nomenclature des activités française, regroupent des activités relevant de l'agriculture, de l'industrie et de la construction.

Clap : Le dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local. Il produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Les non-salariés (artisans, professions libérales...) ne sont pas comptabilisés.

DADS : La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés.

Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés.

Pour chaque salarié les informations suivantes sont déclarées : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc.

Pour l'Insee, les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi.

Concernant la **présentation de la forêt**, les données proviennent de l'**Inventaire forestier** issu de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Les données concernent la surface des forêts, les volumes de bois sur pied, la production biologique annuelle, la mortalité naturelle, les prélèvements de bois, etc.

Ces données sont ventilées par essence, catégories de propriété ou encore suivant les conditions d'exploitabilité. Les résultats sont ventilés par département.

Concernant le **Bois énergie**, sauf indication contraire au sein de la fiche, les données fournies ont été produites par Fibois Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la mise à jour de l'Observatoire du bois énergie en Bourgogne-Franche-Comté sur l'année 2016.